



Comment tirer parti des différents dispositifs d'aide à la recherche dans le monde ?

Les dispositifs favorisant le financement de la recherche et du développement connaissent aujourd'hui les faveurs du législateur dans le monde entier.

Si en France, la loi de Finances pour 2008 a considérablement accru les potentialités du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), il n'en reste pas moins que les dispositifs les plus généreux se trouvent au-delà de nos frontières, notamment au Canada, en Autriche, au Portugal, en Espagne, au Royaume-Uni ou au Japon.

Plusieurs filiales de votre société sont éligibles à un dispositif d'aide à l'innovation ? Plus précisément :

- vous menez des activités de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou de développement expérimental ?
- vous menez des activités en vue de développer ou d'améliorer vos produits / process (existants ou actuels) ?

Vous n'avez pas d'équipe projet pour gérer votre Crédit d'Impôt Recherche en interne ?

Vos services techniques et financiers sont trop cloisonnés ?

Vous avez tout simplement d'autres priorités pour le moment ?

Les entreprises conduisant des projets de recherche dans divers pays et possédant des entités soumises à l'impôt dans ces mêmes pays ont tout intérêt à tirer partie des différents dispositifs locaux. Leur mise en œuvre reste cependant complexe et nécessite une équipe pluridisciplinaire de haut niveau.

Notre solution

Pour chaque mission réalisée autour d'un dispositif local, notre mission consiste à :

- Vous accompagner dans la mise en place ou l'amélioration de la gestion du dispositif dans chaque pays grâce à notre méthodologie éprouvée
- Mobiliser des synergies de compétences capables de comprendre les différents services impliqués dans votre entreprise : consultants spécialistes en R&D, ingénieurs, docteurs, financiers, comptables, experts fiscalistes
- Concilier les aspects scientifiques et techniques avec les aspects financiers

Notre valeur ajoutée

- Un réseau mondial de spécialistes du financement de l'innovation pour aider votre entreprise à tirer parti des nombreux dispositifs d'aide à la recherche locaux existants
- Une synergie de compétences difficilement mobilisables en entreprise
- Une collaboration pérenne : nous vous transmettons progressivement notre savoir-faire tout en vous assurant un accompagnement dans la durée
- Une mission « sur mesure », adaptée à votre situation avec des consultants disponibles pour répondre à vos interrogations
- Une cellule de veille fiscale dédiée
- Des garanties d'assistance opérationnelle en cas de contrôle par l'administration fiscale
- Une rémunération essentiellement basée sur les économies réalisées



Notre offre

- 1 Définition objective du périmètre des activités ouvrant droit au dispositif local
- 2 Valorisation optimisée des actions de R&D
- 3 Sécurisation des montants obtenus par la constitution de dossiers justificatifs techniques et financiers
- 4 Suivi et assistance en cas de contrôle fiscal

En travaillant avec les filiales de LowendalMasai dans le monde, vous avez l'opportunité de gérer les différents dispositifs locaux d'aide à la recherche, tout en :

- optimisant votre Crédit d'Impôt Recherche par la comptabilisation exhaustive des dépenses de R&D éligibles,
- sécurisant votre dossier par l'interprétation rigoureuse des critères d'éligibilité fixés par l'administration.

Exemple : 4 dispositifs d'aide à la recherche

France	Grande Bretagne	Espagne	Portugal
Forme de l'aide			
Crédit d'impôt (mesure d'allègement de l'impôt sur les sociétés basées sur les dépenses de R&D).	Système permettant de réduire de ses revenus imposables les dépenses de R&D, et donc de réduire l'IS	Crédit d'impôt (mesure d'allègement de l'impôt sur les sociétés basées sur les dépenses de R&D).	Crédit d'impôt (mesure d'allègement de l'impôt sur les sociétés basées sur les dépenses de R&D).
Mode de calcul			
<ul style="list-style-type: none"> > A partir de l'année fiscale 2008, la réduction d'impôt est égale à 30 % du volume de dépenses en R&D jusqu'à 100 M€ et à 5 % au-delà. > Pas de plafonnement. 	<ul style="list-style-type: none"> > Pour une PME (effectif inférieur à 500 employés), valorisation des dépenses de R&D éligibles à 75 % (50 % avant le 1er avril 2008), aboutissant à une déduction d'impôt égale à l'assiette de dépenses de R&D valorisée, multipliée par le taux d'imposition*. > Pour une grande entreprise (effectif supérieur à 500 employés), la valorisation des dépenses à déduire du revenu imposable est calculée sur la base de 30 % des dépenses (25 % avant le 1er avril 2008). 	<ul style="list-style-type: none"> > La réduction d'impôt intègre une part en volume (30 %) et une part en accroissement* (20 %) qui ne s'applique que pour les dépenses de R&D de l'année en cours dépassant la moyenne des 2 années précédentes. > Suite à la récente réforme fiscale, le crédit d'impôt 2008 (et années suivantes) sera limité à 85 % du montant ainsi calculé. > Le montant de crédit d'impôt auquel peut prétendre une société au titre de l'exercice fiscal ne peut excéder 35 % du montant total des impôts de l'année concernée. > Il existe comme en France un crédit d'impôt textile mais pas de crédit d'impôt métiers d'art. 	<ul style="list-style-type: none"> > La réduction d'impôt intègre une part en volume (20 %) et une part en accroissement* (50 %) qui ne s'applique que pour les dépenses de R&D de l'année en cours dépassant la moyenne des 2 années précédentes. > Pas de plafonnement, seule la part en accroissement est plafonnée à 750 000 €.
Exemple			
<ul style="list-style-type: none"> > Dépenses de recherche éligibles 2007 : 1,5 M€ > Dépenses de recherche éligibles 2008 : 2 M€ > CIR 2008 = 30 % x 2 M€ = 600 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> > Dépenses éligibles 2008 : 2 M€ > Valorisation des dépenses pour une PME : 75 % x 2 M€ = 1,5 M€ > Réduction d'impôt R&D 2008 : 28 % x 1,5 M€ = 420 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> > Dépenses éligibles 2006 : 1,3 M€ - 2007 : 1,5 M€ - 2008 : 2 M€ > CIR 2008 = 0,85 x ((30% x 2 M €) + 20% x (2 M€ - (1,5 M € + 1,3 M€) / 2)) = 612 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> > Dépenses éligibles 2006 : 1,3 M€ - 2007 : 1,5 M€ - 2008 : 2 M€ = 20% x 2M€ + 50% x (2 M€ - (1,5 M€ + 1,3 M€) / 2) = 700 000 €

Pour plus d'informations :
01 55 65 18 00
contact-fi@lowendalmasai.com

16 rue Washington F-75399 Paris Cedex 08
Tél : 33 (0)1 55 65 18 00 Fax : 33 (0)1 55 65 18 01
www.lowendalmasai.com